



## Lettre de renoncement à un avenant au contrat

Par **Giildo**, le **25/09/2017** à **21:37**

Bonjour,

Il y a un an j'ai signé un avenant à mon contrat pour devenir responsable infirmier dans mon établissement (EHPAD sous convention 51).

Aujourd'hui, pour des raisons personnelles (reconversion) j'ai fait la demande à ma hiérarchie pour revenir à mon poste initial d'infirmier, qu'ils ont accepté.

Dans ce cadre, ils m'ont demandé de faire une lettre comme quoi je renonce à l'avenant à mon contrat ce que je trouve normal.

J'ai donc fait cette lettre très succincte expliquant que j'y renonce. Aujourd'hui, ma direction me demande de refaire la lettre, qu'elle a déjà signée, pour que je rajoute dedans les raisons de ce renoncement.

Je ne souhaite pas les mettre, car cela ne les concernent en rien ! Je souhaiterais donc savoir si je suis obligé de les exposer ? Et si ils peuvent m'obliger à refaire cette lettre étant donné qu'ils ont déjà signé la lettre...

Merci par avance pour vos réponses !

Giildo

Par **morobar**, le **26/09/2017** à **08:47**

Bonjour,

Si vous êtes en possession d'un original dument signé par votre employeur, cela est amplement suffisant.

Je suppose que votre responsable a lu quelque part que l'absence de motifs a pu être

considéré comme l'expression d'un chantage, d'une pression subie par le salarié..et généralise une situation circonstanciée en cherchant à se couvrir par anticipation. Mais attention à la signature de l'employeur. Il faut qu'il exprime son accord à votre demande, sinon ce ne sera qu'un accusé de réception.